

Covid : la lutte continue

Chers collaborateurs et collaboratrices,

Malgré le début de la campagne de vaccination, la bataille contre la Covid-19 est loin d'être terminée. Les chiffres relatifs aux contaminations et le nombre d'admissions dans les hôpitaux évoluent dans la mauvaise direction. La plupart des infections et regroupements sont observés dans l'enseignement et sur le lieu de travail. Le Comité de concertation du 24 mars s'est donc vu contraint d'introduire un ensemble de mesures de temporisation – une "mise sous cloche" – de quatre semaines. L'objectif est de faire descendre les chiffres de contaminations et de ne pas laisser notre système de soins de santé dérailler.

Cela implique pour la Défense que nous ne pouvons en aucun cas relâcher nos efforts maintenant. Les mesures de précaution restent en vigueur et doivent plus que jamais être respectées. Concrètement, les mesures d'octobre 2020 sont à nouveau prolongées jusqu'au 16 mai 2021 inclus. Je demande que cette période soit mise à profit au maximum pour prendre congé et diminuer les heures de récupération, en fonction bien sûr des priorités fixées auparavant :

1. L'exécution des missions opérationnelles et l'Aide à la Nation
2. La préparation des opérations (Pre Deployment Training)
3. La formation, avec une priorité accordée à la formation de base
4. La continuité des services indispensables
5. La mise en condition

Je demande encore une fois une attention particulière pour le travail à distance. Il s'agit d'une obligation légale – et non d'une faveur – à laquelle on ne peut déroger que s'il n'y a pas d'autre solution. Compte tenu de la fermeture des établissements scolaires dans les semaines à venir, il est d'autant plus opportun d'appliquer cette mesure au maximum. Les contrôles en la matière seront renforcés, y compris dans le secteur public.

En outre, je voudrais attirer l'attention de chacun et de chacune d'entre vous sur quelques éléments spécifiques :

- Les activités de relations publiques resteront interdites jusqu'au 16 mai 2021 inclus. Je tiens à préciser que les activités inhérentes à la profession de militaire, telles que les remises de commandement et les passations de stick, ne sont pas considérées comme des activités de relations publiques et peuvent donc avoir lieu, selon un format réduit et moyennant la prise de mesures préventives suffisantes. Les éventuelles questions à ce sujet peuvent être adressées à mon cabinet.

Prière de donner à ce document la plus large diffusion possible



Éditeur responsable : Général-major Guido Hart
Rue d'Evere 1, 1140 Bruxelles – 9-6321-17347 – www.mil.be

- L'obtention de l'avis préalable du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail est INDISPENSABLE pour toutes les activités au sein de la Défense. Les avis de la chaîne de prévention doivent être suivis au maximum.
- Les repas et réceptions restent interdits jusqu'au 16 mai 2021, à l'exception des déjeuners de travail indispensables en comité très restreint (maximum six participants), au cours desquels les règles de distance sont scrupuleusement respectées.
- Comme annoncé dans un précédent Flash, il faut s'atteler dans les semaines et mois à venir à la réduction des congés et des heures de récupération. Des directives en la matière ont été diffusées cette semaine.
- Compte tenu des mesures de précaution poussées et spécifiques prises dans les écoles et centres de compétences de la Défense, la formation se poursuivra dans les semaines à venir. L'enseignement à distance doit cependant toujours être privilégié à l'enseignement en présentiel.
- La Défense applique l'interdiction des voyages non essentiels. Les déplacements privés restent interdits jusqu'au 18 avril 2021, les déplacements professionnels non essentiels sont interdits jusqu'au 16 mai 2021.
- Le bénévolat dans le cadre de la lutte contre la Covid, par exemple dans un centre de vaccination, reste autorisé. Les directives en la matière ont été récemment rappelées via Intranet.

La situation sanitaire ne s'améliorera fondamentalement que lorsque la vaccination commencera à porter ses fruits. Après des débuts hésitants, cette opération commence à battre son plein et, une fois de plus, la Défense y contribue de façon significative. Au sein de notre organisation, plus de 2000 militaires ont entretemps déjà reçu leur première injection du vaccin. J'encourage chaque militaire et membre du personnel civil de la Défense à se faire vacciner lorsqu'ils y seront invités ! C'est la meilleure garantie d'un retour à une vie plus ou moins normale à long terme. La vaccination sera d'ailleurs indispensable pour pouvoir partir en opération. Tout membre du personnel qui se fera vacciner en dehors de la Défense bénéficiera d'une demi-journée de dispense de service pour ce faire. Dans l'attente d'une augmentation significative du nombre de personnes vaccinées, les mesures relatives à la quarantaine et à l'isolement restent en vigueur.

Chers/chères collègues, j'espérais pouvoir vous donner de meilleures nouvelles, mais nous devons poursuivre nos efforts et continuer à montrer l'exemple en matière de respect des règles. Je compte sur vous. Je profite également de l'occasion pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, de joyeuses Pâques.



Michel Hofman
Amiral
Aide de Camp du Roi
Chef de la Défense